

|                                                                                                  |                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Tout Personnel</b>                                                                            | <b>Février 2022 - n° 299</b> |
| <b>Comité central hygiène, sécurité et conditions de travail (CCHSCT)<br/>du 23 février 2022</b> |                              |

Bienvenue à notre nouveau représentant Ludovic CORTOT.

La séance est présidée par le DGA, Olivier Rousset.

**Les motions et déclarations déposées et votées à l'unanimité (!) se trouvent en fin de document.**

### **1. Election du secrétaire**

Candidats : L. CORTOT pour le SNUPFEN-SOLIDAIRES et L. RICHAILLEY pour FO : 3 voix chacun.  
Laurence RICHAILLEY est élue au bénéfice de l'âge comme le prévoit l'usage en cas d'égalité des voix.

### **2. Approbation des PV**

PV du 31 août 2021 : 6 abstentions

PV du 18 novembre 2022 : l'approbation est reportée à la prochaine session après prise en compte de nos rectifications.

### **3. Présentation de la fiche de poste ISST**

Après 6 ans de demande infructueuse des organisations syndicales siégeant en CCHSCT, nous souhaitons la bienvenue à l'ISST.

Présentation par Jean-Philippe COTTET, nouvel ISST.

Ses missions :

- contrôle de l'application des règlements
- participation aux instances représentatives au siège et dans les territoires
- visites d'inspection dans les territoires avec rédaction de rapports engageant des recommandations autant à l'administration qu'à lui-même

Nous espérons que cette présence facilitera les relations Administration/Organisations syndicales, malmenées ces dernières années.

### **4. Adoption du règlement intérieur**

Toilettage classique du règlement intérieur du CCHSCT avec mise en adéquation de la présence de l'ISST à l'ONF. Nous avons obtenu la prise en charge une fois par an des frais de déplacement pour les suppléants (comme au CTC).

L'examen de ce règlement met en évidence l'absence de médecine de prévention dans notre instance mais également dans les autres CTHSCT. Le manque de recommandations médicales est crucial dans des dossiers tels que l'utilisation des aérosols de peinture.

**Vote du règlement : 6 pour.**

## 5. Projet relatif à l'habillement.

Sujet crucial du jour avec deux interruptions de séance et interventions de trois experts dont un du SNUPFEN-SOLIDAIRES.

A la demande du CTC, l'instruction a été présentée au CCHSCT pour avis.

Les livraisons des tenues sont quasiment achevées, restent les DOM. Les coûts de livraison à la charge des DT/DR explosent.

**Le président du CCHSCT nous confirme que les vêtements bicolores ne feront plus partie du vestiaire.**

**La notion d'EPI a disparu complètement de la note initiale.** Les EPI restent des effets différenciés du vestiaire et surtout à la charge de l'administration (Instruction 11-PF-16).

Des pistes amenées par les experts :

Au même titre que la tenue n° 1, la tenue de travail est un uniforme avec ses marques distinctives que sont les insignes et les galons.

L'identification d'un personnel fonctionnaire et assermenté est définie par la loi et ne peut pas être remise en cause par une instruction ou une note de service de l'ONF.

Concernant plus précisément le domaine de la santé des personnels, une ambiguïté sur l'image donnée à la population lors de contrôles pourrait mettre ceux-ci en danger.

DGA et DRH adjoint prétendent qu'ils respectent la règle en vigueur. Ils vont interroger les services juridiques de l'ONF. *Pourquoi ne l'ont-ils pas déjà fait ?*

**La direction va lancer un questionnaire sur l'habillement. Lâchez-vous !**

**Une motion est déposée et votée à l'unanimité (page 4).**

## 6. Retour sur l'expérimentation « évaluation de la charge de travail » et perspectives

Vous trouverez un max d'info dans la déclaration SNU-CGT (page 5).

Le constat est consternant. Deux équipes ont bien voulu faire un travail approfondi sur les 15 pressenties, avec un appui du cabinet SECAFI alors que le travail devait se faire en autonomie. Un échec...

## 7. Echange sur les modalités d'information des CTHSCT dans le cadre de réorganisation en territoires

Certaines DT n'ont pas fait les études d'impact lors des dernières restructurations. Le DGA et l'ISST rappellent les obligations de l'administration sur la **nécessité de présenter systématiquement des études d'impact (dignes de ce nom) à chaque suppression ou réorganisation de poste.**

## 8. Point d'actualité sur la prévention de la maladie de Lyme

**Pas grand-chose à se mettre sous la dent !**

- Absence de chiffres dans les documents présentés.
- Combien de reconnaissances de maladies professionnelles au sein de l'ONF ? Une centaine ?
- Quelle modalité de reconnaissance ?
- Pas de réseau référent de médecin LYME : voir les CHRU sur recommandations de son médecin.

Refus de faire un recensement annuel des piqures de tiques à part sur l'appli « Signalement tique » en lien avec l'INRAE.

Pas d'information sur l'étude prévalence sérologique car l'étude est en cours.

## **9. Modalités et impact du déploiement du rouleau encreur**

**La consommation de bombes est de l'ordre de 150 000/an pour un budget conséquent de 7 500 000 €.**

Le rouleau-encreur, un outil innovant attendu depuis plus de dix ans. Une alternative intéressante au marteau et à la bombe de peinture. Certes, il n'est pas parfait mais il évite une pulvérisation d'aérosol de peinture à hauteur des voies respiratoires. La peinture est impérativement une phase aqueuse qui a une bonne accroche sur le bois si le support n'est pas humide. L'objet est plus encombrant qu'une bombe, fait un poids similaire à celle-ci, avec une prise en main déséquilibrée par le poids de la coque du pochon. L'autonomie d'une poche de 125 ml est d'environ 2 h, le changement est relativement aisé. Le nettoyage doit être soigneux sous peine de bloquer la pompe.

L'évolution des manchons (mousse) permet d'envisager de les utiliser sur plusieurs séances de martelage si toutefois les écorces ne sont pas trop abrasives. Cette évolution permet d'éviter des phases d'amorçage et de nettoyage en début et en fin de séance sous condition de ne pas garder à l'air libre. Le fabricant prévoit de livrer l'outil avec un petit container étanche avec ses différents accessoires, notamment de nettoyage. Restent les risques de salissures importants lors des changements de mousses ou de poches lorsqu'elles sont mal faites. L'utilisation d'un holster attaché à la ceinture est indispensable pour garder un pantalon immaculé.

Le nettoyage de l'outil peut se faire à l'eau courante sans engendrer de pollution et peut être reversé dans les eaux usées. A ce même titre les poches de peinture vides ne nécessitent pas un recyclage particulier comme les bombes de peinture.

Le déploiement de cet outil devrait se faire d'ici 2023.

**Vote : 6 pour**

## **10. Utilisation des aérosols lors des marquages forestiers et l'application du principe de précaution appliqué à la peinture blanche sous forme d'aérosol**

Nous apprenons la passation d'un nouveau marché en 2021 sans que l'instance n'ait été consultée.

Le marché des peintures aqueuses est infructueux et les stocks s'épuisent en territoire.

Le fabricant historique SOPPEC a été retenu uniquement pour les peintures en face organique.

La description des peintures informe de la présence de dioxyde de titane (pigment blanc et agent de brillance). Cet élément est potentiellement cancérigène, une étude est en cours à l'ANSES. Par mesure de précaution la peinture blanche est bannie du marché et son utilisation potentielle nécessite des masques spécifiques. Cela pourrait avoir des conséquences sur l'usage de cette peinture à l'ONF. Comment pourra-t-on travailler sans se rendre malade ??

## **11. Déploiement OREE**

Ce jour le 3<sup>e</sup> volet est déployé...

Courage !

**Motion (page 6) : 6 pour**

## Les motions et déclarations déposées et mises au vote au cours de l'instance

### Point 5 - Projet instruction habillement



CCHSCT du 23 février 2022  
MOTION INTERSYNDICALE

Les représentants du personnel siégeant en CCHSCT de ce jour dénoncent le projet d'instruction sur l'habillement qui leur est proposé pour les motifs suivants :

- 1 – le Dg de l'ONF ne peut pas créer du droit dans une instruction qui contreviendrait aux textes qui la régissent ; notamment l'arrêté ministériel du 10 juillet 2009.
- 2 – l'uniforme est un tout indivisible qui comprend, pour les personnels assermentés, les insignes de grade et l'écusson ou plaque police
- 3 – le DG ne peut pas contraindre les personnels assermentés à ne pas porter leurs insignes de grade pour tout ou partie de leurs activités
- 4 – Ce projet d'instruction en l'état porterait gravement atteinte à la sécurité des personnels dans l'exercice de leurs fonctions.
- 5 – nous demandons le retrait immédiat de la note de Mme la DRH « Règles de port de l'habillement dans le cadre du déploiement en cours » transmise par mail le 12 janvier dernier.

## Point 6 - Expérimentation « évaluation de la charge de travail » et perspectives



CCHSCT du 23 février 2022

DECLARATION– Evaluation et régulation des charges de travail

***Audit socio organisationnel, Expertises, enquêtes suicides se répètent depuis 15 ans à l'ONF.***

***Les constats sont alarmants pour l'ensemble de la population ONF.***

***Le demande de stabilité des organisations et des effectifs sont cités dans tous ces documents.***

- Les retours d'expérience de cette analyse démontrent un dispositif qui n'est pas satisfaisant. Adhésion faible des services où l'outil a été testé.
- On déplore que le CCHSCT n'ait pas eu droit plus tôt à une présentation du dispositif et de l'étude (« outil simplifié d'analyse de la charge de travail »...)
- Une fois de plus les solutions proposées par l'ONF pour remédier à la surcharge de travail ne sont pas à la hauteur des enjeux :
  - o Les contrats DG-DT et feuilles de route ne sont en rien des outils de régulation de la charge de travail, ils ne sont jamais revus à la baisse
  - o Déployer un outil pour mesurer et analyser la charge de travail n'est qu'une charge de travail supplémentaire et les personnels n'en veulent apparemment pas (seules 2-3 UT sont allées au bout de la démarche de test)
- La sensibilisation des managers sur la charge de travail ne suffit pas à améliorer les conditions de travail dans un service, *alors que l'administration va encore restructurer une énième fois et supprimer des postes en 2022. En 20 ans, nous avons perdu 50% de nos effectifs*
- La surcharge de travail n'est pas seulement due à un problème d'organisation ou de personne. Une formation management de plus surtout avec une séquence : « animer une équipe pour l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs » montre bien ce qui motive la Direction... Charge de travail ??? Non ! Objectif à atteindre quoiqu'il en coûte ? oui !

Vos remèdes : les vieille formules de co-développement ou encore de coaching.... qui ont démontré leurs limites et qui ne font qu'accroître l'individualisation et la pression exercée sur les managers.

Combien de rapport, d'expertise ou d'analyse des charges de travail faudra-t-il faire pour que l'administration se rende compte que ce sont les suppressions de poste et donc le manque d'effectifs qui génèrent des surcharges de travail.

## Point 11 - Déploiement OREE



CCHSCT du 23 février 2022

MOTION – OREE –

Organisations des Réservations E-missions et Etat de frais

L'externalisation des frais de déplacement par la plateforme OREE a été décidée unilatéralement par l'administration.

Elle a des conséquences sur les organisations des services. Au 23 février 2022, soit 8 semaines après son déploiement elle ne permet pas de déclarer les frais de déplacement. Ce dysfonctionnement met les personnels dans une situation financière inacceptable, pouvant engendrer d'autres frais, notamment bancaires !

Les représentants en CCHSCT demandent :

- la suspension du déploiement de la plateforme OREE dans l'attente de la finalisation et fiabilisation du site. Des unités de travail volontaires pourraient servir de testeur pendant la période d'essai ;
- le maintien des procédures antérieures dans l'attente de la finalisation de la plateforme ;
- une étude d'impact sur le déploiement de cet outil, son implication dans l'organisation et la charge de travail induits.

### **LA SANTE NE SE NEGOCIE PAS**

*Les représentants du SNUPFEN Solidaires au CCHSCT,  
Michel BORDENAVE - Ludovic CORTOT  
Jean Philippe HAEUSSLER - Valérie TREVEDY BENARD*